

## POLITIQUE 4.8.2.2

### BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU CANTON DE RUSSELL TOWNSHIP OF RUSSELL PUBLIC LIBRARY



Type de politique :	Politique opérationnelle
Titre de la politique :	Politique de programmation
Numéro de la politique :	4.8.2.2
Date d'adoption :	Novembre 2015
Dates des révisions :	
Date de la prochaine révision :	2020

#### Raison d'être

Les programmes et les événements s'entendent de toute activité de groupe offerte à la collectivité ou à un groupe défini que la Bibliothèque coordonne, planifie ou présente de façon autonome, en partenariat avec une autre organisation ou au moyen d'un contrat conclu avec un tiers.

La présente Politique établit des lignes directrices visant l'élaboration des programmes et des événements de la Bibliothèque et sert à aviser le public des principes et des critères qui encadrent le choix des programmes et des événements.

#### Énoncé de programmation de la Bibliothèque

La programmation fait partie intégrante des services qu'offre la Bibliothèque au public. Elle vient appuyer la mission et les valeurs de la Bibliothèque par les moyens suivants :

- \* encourager la communication d'idées;
- \* bien informer la population;
- \* susciter la discussion publique;
- \* favoriser la créativité et l'innovation;
- \* promouvoir la lecture et l'alphabétisme, notamment la culture technologique et numérique;
- \* fournir des occasions d'apprentissage continu;
- \* offrir des expériences d'apprentissage divertissantes et agréables;
- \* célébrer le patrimoine et l'histoire de la collectivité;
- \* mettre en vedette les collections et les services de la Bibliothèque;
- \* soutenir la diversité et l'inclusivité au sein de la collectivité.

Les programmes permettent à la Bibliothèque d'établir des partenariats avec un vaste éventail de groupes et de particuliers de la collectivité et de faire connaître et mettre en valeur l'expertise et les ressources locales. En participant activement à l'élaboration et à la prestation des programmes et des événements, les résidants contribuent fortement à assurer la pertinence de la Bibliothèque dans la collectivité.

Les programmes et les événements sont élaborés de manière à donner suite aux priorités émergentes de la collectivité de même qu'à répondre à ses attentes et à ses intérêts.

La Bibliothèque veille au respect du principe de la liberté intellectuelle et appuie le droit des particuliers à lire, à exprimer, à visionner et à échanger des points de vue divergents sur n'importe quel sujet. La Bibliothèque présente un large éventail d'opinions et de perspectives et

peut offrir des programmes controversés dans le but d'assurer au public l'accès à toutes les facettes d'une question.

Le fait de présenter ou de commanditer un programme ou un événement ne signifie pas que la Bibliothèque approuve son contenu ou le point de vue exprimé par les animateurs ou les participants.

## **LIGNES DIRECTRICES**

### **1 Choix et prestation des programmes**

1.1 Les programmes et les événements offerts par la Bibliothèque sont conformes à l'Énoncé de programmation et à l'orientation stratégique de la Bibliothèque.

1.2.1 La Bibliothèque offre des programmes et des événements destinés à une variété de groupes d'âge, dont les enfants, les adolescents, les jeunes adultes, les adultes et les familles.

1.2.2 La Bibliothèque veille à ce qu'il y ait un équilibre dans l'ampleur des programmes et des événements offerts ainsi que dans leurs modes de prestation.

1.3 Les programmes et les événements susceptibles d'attirer une nouvelle clientèle unique à la Bibliothèque peuvent être envisagés de façon préférentielle.

1.4.1 Les programmes et les événements peuvent être présentés ou animés par des membres du personnel, des bénévoles, des spécialistes de la collectivité ou des environs ou, parfois, des experts de l'extérieur dans un domaine précis.

1.4.2 La Bibliothèque peut participer à des programmes ou à des événements en collaboration avec d'autres organismes, organisations ou institutions.

1.5 Les programmes et les événements peuvent être offerts gratuitement ou à coût modique en fonction des dépenses qu'ils supposent.

1.6 La Bibliothèque peut limiter la participation à un programme ou à un événement. Dans un tel cas, les places sont attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

1.7 La Bibliothèque peut fixer des exigences quant à l'âge des participants aux programmes et aux événements.

1.8 Il est possible que la Bibliothèque ne puisse pas accueillir des groupes (classes, garderies, camps de jour, groupes communautaires, groupes d'enseignement à domicile) à des programmes pour enfants, que l'inscription y soit obligatoire ou que la participation y soit libre. Les représentants des groupes doivent communiquer à l'avance avec la Bibliothèque pour assurer leur inscription ou confirmer leur participation.

1.9 La Bibliothèque se réserve le droit d'annuler des programmes ou des événements et fait tous les efforts possibles pour en aviser les participants inscrits et le public.

1.10 La priorité est accordée aux programmes et aux événements offerts dans les locaux de la Bibliothèque; exceptionnellement, toutefois, les programmes et les événements peuvent se dérouler ailleurs dans la collectivité.

1.11 Les programmes et les événements ne doivent pas contrevenir aux lois et aux règlements des gouvernements fédéral et provincial ni aux arrêtés municipaux.

1.12 La Bibliothèque peut permettre aux animateurs de présenter des produits ou des livres à vendre.

1.13 La Bibliothèque n'offre aucun programme purement commercial.

### **2 Promotion**

La Bibliothèque fait la promotion des programmes et des événements grâce à une vaste gamme de moyens créatifs, notamment les médias numériques et sociaux.

### **3 Évaluation**

3.1 La Bibliothèque évalue régulièrement les programmes et les événements offerts.

3.2 La Bibliothèque fournit aux usagers un mécanisme qui leur permet de donner leur rétroaction et de transmettre leurs opinions et leurs préoccupations sur les programmes et les événements offerts.

3.3 La Bibliothèque encourage les usagers et le public à lui proposer des sujets en vue de programmes et d'événements à venir. Les suggestions sont évaluées compte tenu des critères de programmation et des ressources de la Bibliothèque.